

**Toepassing van artikel 51 van het reglement van orde van de gemeenteraad.
Interpellatie van G. VAN GOIDSENHOVEN, gemeenteraadslid, betreffende de
kandidatuur van Anderlecht om een BAPA op het eigen grondgebied te ontwikkelen.**

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

En début d'année notre commune a voté une proposition de résolution en vue de participer à un nouvel appel à candidature de la COCOF permettant l'ouverture d'un troisième bureau d'accueil francophone pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale.

Un comité de pilotage devait être mis en place pour accompagner ce projet qui était hautement nécessaire dans notre partie de Bruxelles au regard des enjeux en termes d'intégrations.

Fin mai dernier c'est l'ASBL « Convivial » située à Forest qui a remporté cet appel à candidature. Pouvez-vous me dire ce qu'il en a été de la candidature anderlechtoise ? A-t-elle été déposée et quand ? Pouvez-vous me mentionner les grandes lignes de cette candidature ? Des discussions ont-elles été entreprises avec la Région en vue de baliser notre candidature ? Quelles sont les raisons qui expliquent le non aboutissement d'une candidature anderlechtoise ? Entre voyez-vous néanmoins une suite à cette démarche qui avait été encouragée par la proposition de résolution votée à l'unanimité en janvier-février dernier par le Conseil communal.

G. VERSTRAETEN sluit zich graag aan bij de vragen van zijn collega over hoe dat juist allemaal gelopen is. Nu, het is natuurlijk niet zo ver. Het is in ieder geval een goede zaak dat er capaciteit voor inburgering bijgecreëerd word. Het is wel spijtig dat er niet in Anderlecht gebeurt, de noden zijn hier inderdaad ook. Het is zowiezo al een inburgeringspoort in Anderlecht : de Nederlandstalige "BON" waarvan men zou van gebruik kunnen maken, zeker gelet op de snel naderende verplichte inburgeringscursussen. Hij had wel nog een bijkomende vraag : we hebben in deze gemeenteraad de goedkeuring verleent aan het opzetten van een gemeentelijke VZW die zou dienen om een nieuw onthaalbureau (BAPA) te beheren. Die VZW valt nu een beetje zonder taak. Hij vraagt zich af wat er juist met die VZW gaat gebeuren als die niet gaat dienen om een BAPA in te richten met steun van de Franse gemeenschap ?

Monsieur l'Échevin MILQUET donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de schepen MILQUET geeft lezing van het volgende antwoord :

Comme je l'avais déjà évoqué précédemment, un comité de pilotage a été créé, composé du service « Cohésion » du CPAS, des services communaux « Population » et « Prévention », de deux ASBL anderlechtoises actives dans le domaine de l'éducation permanente, d'un opérateur linguistique et du BAPA (ASBL « Via »). Ce comité de pilotage a participé à la rédaction du dossier de candidature. Le Collège a donné son accord pour la création de l'ASBL ; c'est ainsi que l'ASBL « Bapa Anderlecht » a été créée.

Pour rappel, ses objectifs sont les suivants:

- mettre en œuvre un parcours d'accueil pour les primo-arrivants, qui a pour objet d'accompagner les bénéficiaires à titre individuel afin qu'ils puissent mener leur vie de

manière autonome et accroître leur participation sociale, économique et culturelle, mais également qu'ils soient sensibilisés aux enjeux liés à leur insertion en Belgique;

- permettre aux primo-arrivants et à leurs enfants de s'intégrer positivement dans la société belge, de devenir des citoyens responsables et actifs;
- lutter contre l'exclusion et promouvoir l'égalité des chances.

La candidature a été déposée le 19 avril 2019 par e-mail et déposée sur place version papier comme le demandait la procédure, celle-ci a d'ailleurs été jugée recevable.

Il est très compliqué de la résumer en quelques lignes, celle-ci reprend les statistiques liées aux primo-arrivants à Anderlecht, les prévisions en termes de moyens humains, matériels et financiers, la description de l'articulation entre divers services communaux. Ce dossier très complet est à votre disposition.

Oui des discussions ont eu lieu par le biais des membres des différents cabinets, mais aussi via des contacts politiques. Des contacts ont été aussi pris avec les communes avoisinantes et avec l'administration de la COCOF.

Nous avons reçu toute une série de raisons qui expliquent le non-aboutissement d'une candidature anderlechtoise. Une série de remarques ont été faites concernant notre dossier. En voici quelques exemples :

- « *L'équipe ne posséderait pas les qualifications requises* » : L'équipe devait être effectivement engagée mais un comité de pilotage était déjà composé, regroupant des travailleurs du CPAS, des services « Prévention », « Cohésion sociale », etc. Ces personnes travaillent à cela au jour-le-jour et possèdent les qualifications.

- « *La question de la mise en réseau* » : la COCOF trouvait que les réseaux et les partenaires restaient très localisés sur le territoire communal.

Or, l'administration communale, via le service « Prévention » est partenaire au niveau régional du BAPA « Via », du CBAI, de l'asbl « Le Foyer », ces deux derniers étant membres du comité de pilotage de la cellule CRIPA. Dans le travail individuel de la CRIPA des contacts quotidiens sont noués avec les administrations communales, des services de santé, des écoles et services scolaires, etc.

- « *Le projet Bapa d'Anderlecht semblait d'avantage être orienté vers l'insertion socio-professionnelle de migrants* » : Cette ASBL peut se targuer d'une expertise dans le domaine de l'aide sociale, mais moins dans l'expertise des primo-arrivants. Cela est évidemment faux, étant donné que le nom de la cellule CRIPA le spécifie, elle est spécifiquement dédiée aux primo-arrivants. Elle ne propose pas d'ISP à proprement parler mais elle oriente les personnes vers services ad hoc. La grande majorité des bénéficiaires sont justement des primo-arrivants.

Enfin, le Collège regrette le temps fort court pour le dépôt du dossier (un mois) et le court délai d'étude des dossiers par la COCOF, à savoir 5 jours entre le délai de réception et la décision finale, en ce compris les trois jours du week-end de Pâques.

Quant au futur de cette ASBL, plusieurs réunions de réflexion ont déjà eu lieu. Le Conseil d'administration de l'actuel ASBL « BAPA Anderlecht » a fait le choix de garder cette ASBL afin de développer une structure d'accueil. Les objectifs seront les mêmes que ceux du

BAPA. Elle serait composée des mêmes partenaires et le lieu pourrait être celui actuellement loué par le service « Prévention » qui est déjà identifié par les primo-arrivants et composé d'espaces d'accueil et de permanence. Le fait de centraliser les opérateurs et les partenaires au sein d'une infrastructure et d'une ASBL permettra de consolider et de donner une identité au travail déjà effectué depuis plusieurs années par la commune.

Ce projet est évidemment de plus petite envergure que celui déposé dans le cadre de l'appel à projet mais nous permettrait de malgré tout offrir une structure d'accueil anderlechtoise de qualité.

Le fonctionnement de la structure nous aidera également dans le cadre de futurs appels à projets concernant les futurs "BAPA".

G. VAN GOIDSENHOVEN a entendu les explications par rapport à ce qui reste malheureusement un échec. Il rejoint Monsieur l'Échevin MILQUET sur le fait que le gouvernement a été très lent pour lancer l'appel à candidature, puisqu'il le reportait de mois en mois. On peut regretter qu'Anderlecht n'a pas pu réellement accueillir pareille structure. Il interrogera le gouvernement de la COCOF pour obtenir ses propres explications et espère qu'au travers de l'expertise lors de la mise en place de cette ASBL, le Collège pourra envisager quelque chose pour le futur. Dans le futur, ce ne sera plus la COCOF mais la COCOM qui va piloter la création de nouvelles entités qui permettront l'intégration des primo-arrivants. Il exprime ses regrets et sa déception car le Conseil avait voulu, au départ d'Anderlecht, porter quelque chose qui est profondément utile et qui aurait pu avoir valeur d'exemple.